



Projection de ménages en 2020

Des ménages plus petits et plus nombreux

D'ici 10 ans, La Réunion comptera près de 80 000 ménages supplémentaires, qu'il faudra loger. Les ménages seront plus petits qu'aujourd'hui. Ainsi, le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie transformeront la composition des ménages : davantage de personnes seules et de couples sans enfant, moins de familles avec enfant(s). La part des adultes qui vivent seuls avec leur(s) enfant(s) restera sensiblement la même qu'aujourd'hui. Dans les années qui viennent, chaque communauté d'agglomération devra accueillir de nouveaux ménages, aux particularismes marqués : plus de jeunes et de personnes seules au Nord, davantage de couples avec enfant(s) à l'Est et à l'Ouest, des personnes âgées au Sud.

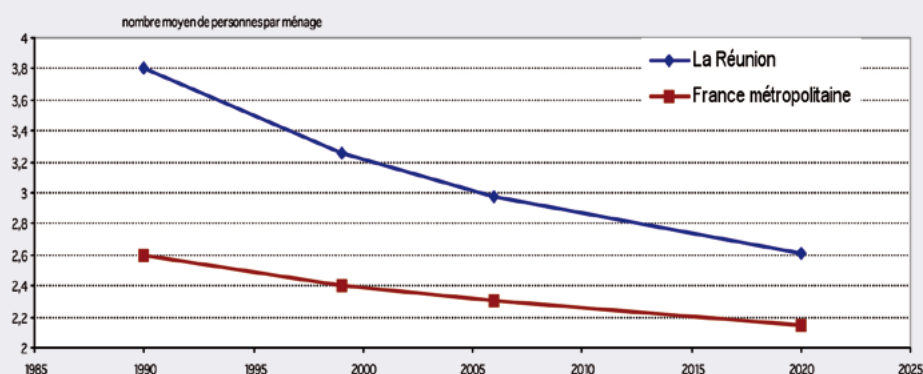
En 2020, 347 400 ménages vivront à La Réunion, soit 78 800 de plus qu'en 2007 (tableau 1). L'augmentation du nombre de ménages restera soutenue jusqu'en 2020 (+ 2 % par an), mais sera bien inférieure à celle de la décennie 90 (+ 3,5 % par an). La construction de 6 000 logements par an d'ici 2020 sera nécessaire, uniquement pour héberger ces nouveaux ménages. Caractériser les ménages de demain permettra de mieux adapter l'offre de logement, sur un territoire où les terrains à bâtir sont rares.

Tableau 1 - Nombre de ménages à La Réunion : plus du double en 30 ans

Année	Nombre de ménages
2020	347 400
2007	268 700
1999	215 000
1990	157 900

Sources : Insee, recensements de population et projection de ménages 2007-2020

Graphique 1 - Le nombre de personne par ménage diminue rapidement



Sources : Insee, recensements de population et projection de ménages 2007-2020

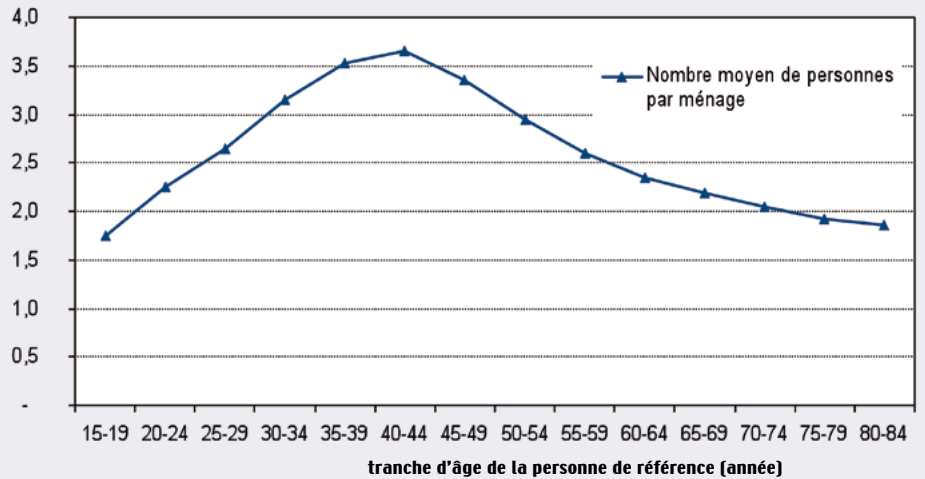
Des ménages plus petits

Depuis plusieurs années, le nombre moyen de personnes qui vivent dans un ménage diminue. Il ne sera plus que de 2,6 en 2020, ce qui était le niveau de la France métropolitaine en 1990 (graphique 1 et 2). À La Réunion, il était cette année-là de 3,8. D'ici 2020, le nombre de ménages augmentera deux fois plus vite que la population (+ 2 % contre + 1,1 % par an). Le vieillissement de la population et les changements de modes de vie (vivre seul, en couple, en famille monoparentale...) en sont la cause.

Les ménages de personnes âgées sont plus petits que la moyenne, les enfants étant partis. En 2020, les ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans seront 46 500 de plus qu'en 2007. Les ménages plus jeunes, de moins de 30 ans, n'augmenteront que de 7 000. Dans le même temps, la répartition des modes traditionnels de cohabitation (couple, famille, personne seule...) sera modifiée.

D'ici 2020, sous l'influence du vieillissement et des changements de modes de vie, les ménages de personnes seules seront beaucoup plus nombreux. À l'inverse, le nombre de couples avec enfants diminuera sensiblement. Ils resteront néanmoins plus nombreux que les couples sans enfant, qui eux vont fortement augmenter. Les familles monoparentales s'accroîtront dans les mêmes proportions que la population.

Graphique 2 - Le nombre de personnes par ménage décroît lorsque la personne de référence dépasse 40 ans



Source : Insee, recensement de la population 2007

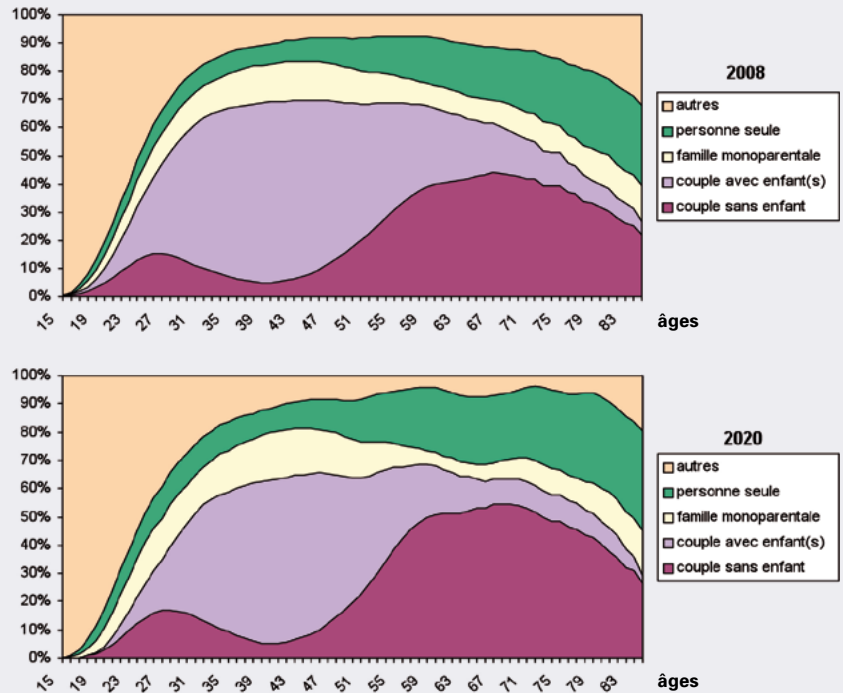


Population par âges et mode de cohabitation

Lecture des graphiques : entre 2008 et 2020, la part des personnes seules s'accroîtra fortement, en particulier aux âges élevés. Alors que la part des adultes en couple sans enfant augmentera, celle des adultes en couple avec enfant diminuera. Les plus de 55 ans seront les plus touchés par ces transformations. La part des adultes des familles monoparentales ne change pas mais elle sera plus concentrée entre 30 et 50 ans. La modalité « autres » regroupe les enfants, les « hors familles » dans un ménage (colocataires...) et les « hors ménages » (internat, maison de retraite...).



Les habitudes de cohabitation des individus se transforment rapidement



Source : Insee, projection de ménages 2007-2020

Plus de personnes seules, surtout des femmes

En 2020, les ménages de personnes vivant seules seront 99 600 (+ 43 500 par rapport à 2007), dont 57 % de femmes. Les personnes seules représenteront 29 % des ménages alors qu'elles ne sont que 21 % en 2007 et n'étaient que 13 % en 1990 (graphique 3). La Réunion se rapprochera ainsi de la France métropolitaine d'aujourd'hui où 33 % des ménages sont composés d'une seule personne. À La Réunion, les modes de vie ont changé plus rapidement qu'en France métropolitaine : il a fallu plus de 25 ans en France pour que la part des ménages de personnes seules progresse de 8 points ; il n'a fallu que 13 ans à La Réunion.

D'ici 2020, les personnes seules augmenteront massivement, principalement en raison du vieillissement de la population. Plus de la moitié des personnes seules supplémentaires auront plus de 60 ans. Les deux tiers d'entre elles seront des femmes. En effet, les femmes âgées se retrouvent souvent seules, malgré un veuvage plus tardif dû à l'augmentation de l'espérance de vie. Chez les moins de 30 ans, les personnes seules seront plus nombreuses parmi les étudiants, les jeunes actifs (particulièrement les femmes), et les hommes (après une séparation).

Le modèle familial s'effrite

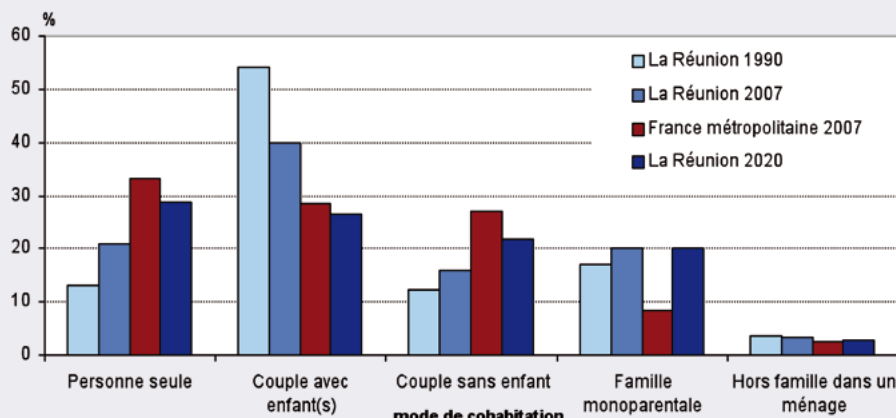
En 2020, les couples avec enfant(s) seront 92 300. Bien que la population augmente, ils seront 15 200 de moins qu'en 2007. En 2020, ils ne représenteront plus que 27 % des ménages, soit autant qu'en France métropolitaine aujourd'hui. Alors qu'en 1990, la moitié des ménages réunionnais étaient des couples avec enfant(s).

Là encore le vieillissement de la population et le changement des modes de vie expliquent ce recul. Les couples avec enfants vieillissent et deviennent des couples sans enfants. Les jeunes couples auront en outre moins d'enfants et un peu plus tard, ce qui entraîne une baisse de la part des couples avec enfants avant 30 ans.

La vie de couple attire également moins les jeunes. En 2020, 26 % des moins de 30 ans vivront en couple contre 40 % en 2007. Un tiers des jeunes de plus de 15 ans vivront seuls ou au sein d'une famille monoparentale.

La population vieillissant, les couples sans enfant deviendront également plus nombreux : ils seront 75 300 ménages en 2020 (+ 32 700). Ils représenteront alors un ménage sur cinq, dont la moitié aura plus de 60 ans. Ce sont les générations nombreuses nées dans les années soixante qui arriveront aux âges où les enfants ont quitté le domicile familial.

Graphique 3 - Modes de cohabitation : les ménages réunionnais de 2020 proches de la France métropolitaine d'aujourd'hui



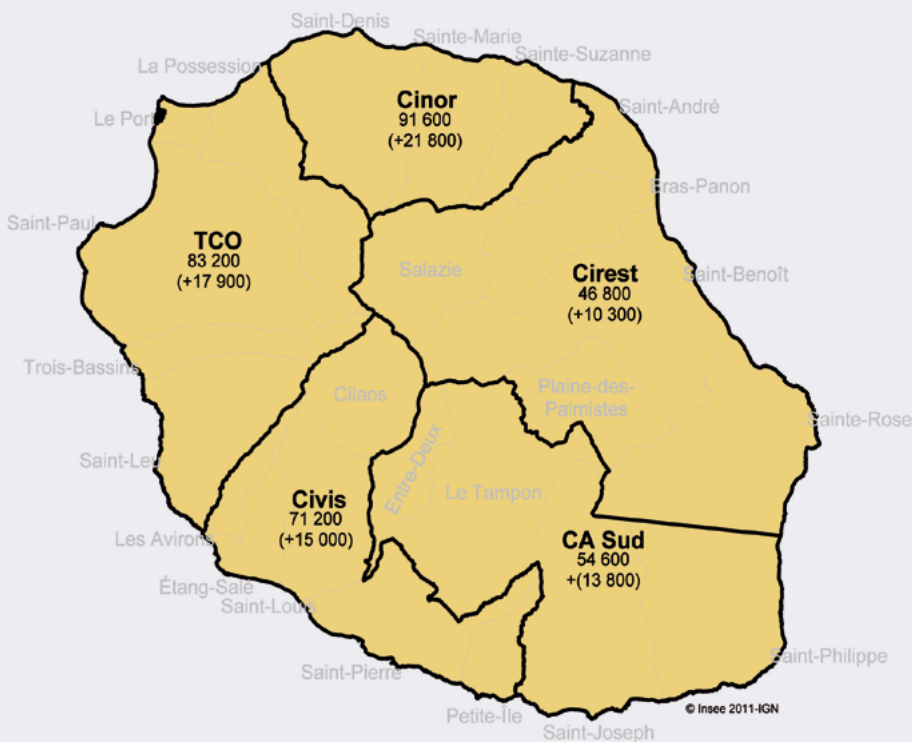
Sources : Insee, recensements de la population et projection 2007-2020

Toujours 20 % de ménages monoparentaux

La Réunion hébergera 70 200 ménages monoparentaux en 2020 (+ 16 500). Ils seront alors presque aussi nombreux que les couples sans enfants. Cependant, leur part parmi les ménages augmentera peu et se stabilisera à 20 %.

Le nombre important de familles monoparentales, constituées d'un parent isolé avec enfant(s), est une des particularités dominiennes. À La Réunion, un ménage sur cinq est aujourd'hui une famille monoparentale. Dans 90 % des cas, il s'agit d'une mère avec enfant(s). Dans les autres Dom, les ménages monoparentaux représentent jusqu'à un ménage sur quatre (Guyane et Martinique). En France métropolitaine, les ménages monoparentaux sont beaucoup moins fréquents (un sur douze).

Carte 1 - Les communautés d'agglomération devront accueillir près de 80 000 ménages supplémentaires d'ici 2020



□ Limite de communauté d'agglomération

Sources : Insee, recensement de la population 2007 et projection 2007-2020

Lecture : En 2020, 91 600 ménages seront installés sur une commune de la Cinor. C'est 21 800 ménages de plus qu'en 2007.

Tableau 2 - Nombre de ménages par mode de cohabitation en 2020 : un tiers de ménages de plus dans les communes de la Communauté d'agglomération du sud

Communauté d'agglomération	personne seule	couple avec enfant(s)	couple sans enfant	famille monoparentale	hors famille dans un ménage	total	évolution 2007/2020 (%)
Cinor	31 400	19 400	20 000	20 200	600	91 600	+ 31
TCO	22 000	25 500	17 500	15 200	3 200	83 200	+ 27
Civis	19 300	19 000	16 100	14 200	2 500	71 200	+ 27
CASud	16 000	14 000	12 000	10 600	2 100	54 600	+ 34
Cirest	10 800	14 500	9 800	10 100	1 500	46 800	+ 28
La Réunion	99 600	92 300	75 300	70 200	9 900	347 400	+ 29

Source : Insee, projection de ménages 2007-2020

La Cinor et le TCO devront absorber la moitié des ménages supplémentaires

Comme aujourd'hui, les communes de la Communauté intercommunale du nord de La Réunion (**Cinor**) concentreront en 2020 le plus grand nombre de ménages (91 600) parmi les cinq communautés d'agglomération réunionnaises (carte 1 - tableau 2). Elle devra absorber également plus de nouveaux ménages (21 800) que les autres d'ici 2020. Les ménages des communes de la Cinor seront également plus petits et plus jeunes qu'ailleurs.

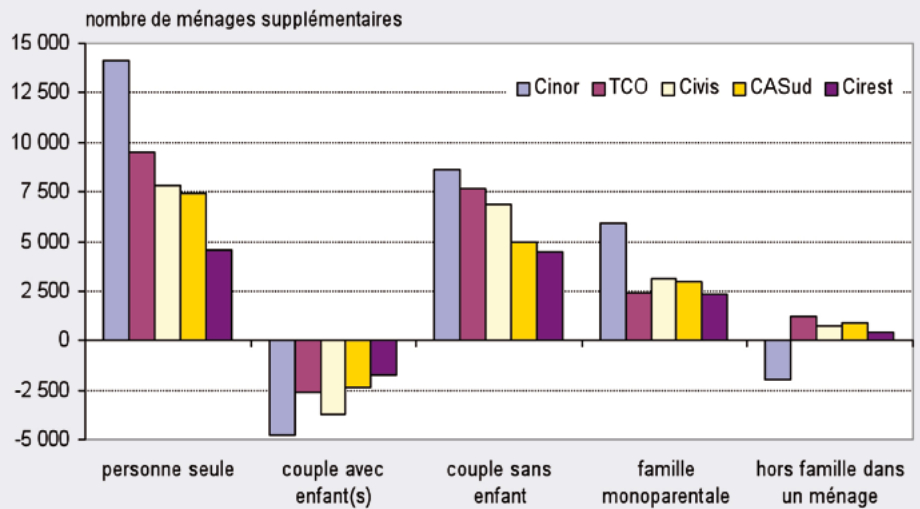
Ainsi, 34 % des ménages y seront composés de personnes seules contre 29 % à La Réunion (graphique 4). À l'inverse, les couples avec enfants ne constitueront que 21 % des ménages (27 % à La Réunion).

Par ailleurs, la part des jeunes ménages de moins de 25 ans sera trois fois plus importante qu'ailleurs. En effet, la présence de l'université attire les étudiants, et l'activité économique de la zone fournit de nombreux emplois aux jeunes actifs. En particulier, les jeunes femmes actives seront plus nombreuses dans le milieu urbain du territoire de la Cinor.

En 2020, les communes du Territoire de la côte ouest (**TCO**) accueilleront 83 200 ménages, soit 17 900 de plus qu'en 2007. De plus grands ménages vivront sur ce territoire, et les couples avec enfants correspondront à 31 % des ménages (27 % Réunion). A contrario, la part des ménages monoparentaux se réduira d'ici 2020, passant de 20 % en 2007 à 18 %. Le territoire du TCO deviendra alors la région où la part des familles monoparentales est la plus faible de l'île.

Les communes de la Communauté intercommunale des villes solidaires du sud (**Civis**) compteront 71 200 ménages en 2020, soit 15 000 de plus. Les ménages y seront plus âgés que la moyenne, mais les différents types de ménages y seront représentés de la

Graphique 4 - Ménages supplémentaires entre 2007 et 2020 par mode de cohabitation : beaucoup plus de personnes seules sur le territoire de la Cinor



Sources : Insee, recensement de la population 2007 et projection 2007-2020

même façon qu'à La Réunion dans son ensemble. En 2020, les ménages monoparentaux seront toutefois plus nombreux qu'avant (19 % contre 14 % en 1990).

34 % de ménages en plus dans les communes de la CASud

En 2020, les communes de la Communauté d'agglomération du sud (**CASud**) hébergeront 54 600 ménages. C'est la communauté d'agglomération où le taux d'accroissement du nombre de ménages entre 2007 et 2020 sera le plus important : + 34 %, soit 13 800 ménages supplémentaires. La part des ménages âgés y sera plus élevée qu'ailleurs sur l'île, ce qui explique que la taille des ménages y sera plutôt petite.

La Communauté intercommunale Réunion est (**Cirest**) demeurera en 2020 la plus petite des communautés d'agglomération de l'île. Avec 10 300 ménages supplémentaires, les communes correspondantes compteront 46 800 ménages, soit deux fois moins que la Cinor. Les familles sont très présentes sur ce territoire. En effet, elles s'installent

souvent là où les logements sont spacieux et moins chers, alors que les jeunes préfèrent des appartements en ville. Dans les communes de la Cirest, 31 % des ménages seront des couples avec enfant(s) et 22 % des parents isolés avec enfant(s). Les ménages de personnes seules seront moins nombreux qu'ailleurs.



Compter les ménages, c'est prévoir les logements de demain

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement (DEAL), partenaire de l'Insee pour cette étude, souhaite anticiper les besoins en logements à l'horizon 2020.

Mesurer la croissance du nombre de ménages permet de prévoir le nombre de logements supplémentaires pour les héberger. Étudier les changements dans les modes de vie (vivre seul, en couple, dans une famille monoparentale...) permet de mieux déterminer la taille des constructions (petits ou grands logements).

À chaque type de ménage correspond une demande de logement. La taille du ménage, qu'il s'agisse de familles nombreuses, de couples sans enfants ou de personnes seules, détermine un besoin en nombre de pièces. Mais d'autres éléments sont également à prendre en compte, comme l'âge du ménage. En effet, un couple âgé sans enfant occupe souvent un grand logement, qui correspondait à ses besoins lorsque les enfants habitaient avec eux. Ils l'ont conservé par attachement à leur cadre de vie et éventuellement pour accueillir leurs petits enfants.

Entre 1999 et 2007, le nombre de logements a augmenté en moyenne de 7 080 par an. Ces logements supplémentaires sont inférieurs aux constructions effectives de logements qui ont eu lieu pendant cette période. En effet, le renouvellement des logements (reconstruction après destruction) n'est pas pris en compte. Cette augmentation du nombre de logements n'a toutefois pas éradiqué le surpeuplement : en 2006, 18 % des Réunionnais vivaient dans des logements considérés comme surpeuplés. En effet, ces logements ne disposent pas du nombre de pièces suffisant pour répondre à la norme Insee de l'indice de peuplement.

Tableau 3 - Nombre moyen de pièces du logement par mode de cohabitation en 2007 : les ménages vivent en moyenne dans 3,82 pièces

Personne seule	couple avec enfant(s)	couple sans enfants(s)	famille monoparentale	hors famille	ensemble
2,94	4,26	3,91	3,79	3,82	3,82

Source : Insee, recensement de la population 2007

Les hypothèses pour la projection de ménages : les comportements sont prolongés

Une projection est une simulation qui ne permet pas de prévoir avec certitude ce qui va se passer mais permet de mesurer précisément ce qui se passerait si certaines hypothèses étaient vérifiées. Les projections de ménages sont établies à partir des projections de population 2007-2020 réalisées par l'Insee.

Pour chacun des deux sexes et à chaque âge, les tendances observées aux précédents recensements sont prolongées sur la période de projection. La répartition de la population entre les six modes de cohabitation est projetée : personnes hors ménages ordinaires, personnes seules, enfants, adultes en couple, adultes d'une famille monoparentale et personnes hors familles dans un ménage d'au moins deux personnes. Les revenus des ménages, le prix des logements, les taux d'intérêts et toutes les grandeurs économiques susceptibles d'influer sur les modes de cohabitation, sont aussi supposées évoluer tendanciellement.

Les projections de population sont réalisées avec le nouvel outil Omphale. Il applique des tendances de fécondité, de

mortalité, et de migrations propres aux territoires observés (ici les communautés d'agglomération). Il permet d'élaborer des hypothèses et de construire des scénarios. Omphale fonctionne à partir des données issues du recensement de la population 2007 et de l'état-civil. Le recensement fournit les populations de base. Ensuite, elles évoluent jusqu'en 2020 en fonction de trois facteurs : les naissances, les décès, les arrivées et départs.

- Les naissances sont estimées à partir des données d'état-civil. Le scénario choisi prévoit une baisse probable de la fécondité à 2,3 enfants par femme à l'horizon 2030 (2,5 actuellement). Chaque communauté d'agglomération évolue parallèlement à la tendance réunionnaise.

- Les décès sont également calculés à partir des données d'état-civil. Ils évoluent ensuite parallèlement à ceux de la France métropolitaine.

- Les tendances migratoires entre les régions sont calculées à partir du recensement 2007. Elles sont maintenues sur toute la période de projection. Elles sont

composées d'une part des échanges avec les autres régions françaises, d'autre part des échanges avec le reste du monde, essentiellement l'étranger et Mayotte.



Bibliographie

Daguet F., Niel X., « *La proportion de jeunes en couple se stabilise* », Insee Première n° 1281, février 2010.

Levet A., « *Horizon 2040 : la croissance de la population ralentit et le vieillissement s'accélère* », Informations Rapides Réunion n° 167, décembre 2010.

Barbieri M., Mazuy M., Prioux F., « *L'évolution démographique récente en France : les situations familiales des adultes* », Population, vol. 65 n° 3, pp. 441-446, septembre 2010.

Actif N., Sorbier J.J., « *Le logement en 2006 : quelle taille pour les logements de 2015 ?* », Hors-série Économie de La Réunion n° 5, pp. 41-44, 2009.

Jacquot A., « *Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 : méthode et résultats* », Document de travail n° F0605, Insee, 2006.

Jacquot A., « *Des ménages toujours plus petits - projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030* », Insee Première n° 1106, octobre 2006.



Définitions

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent le même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes résidant en collectivité sont considérées comme vivant « **hors ménages ordinaires** ».

À chaque ménage correspond une **personne de référence** et une seule. Elle est déterminée de la manière suivante, à partir des trois personnes les plus âgées du ménage : s'il y a un couple parmi elles, la personne de référence est systématiquement l'homme du couple ; si le ménage ne comporte aucun couple, la personne de référence est l'actif le plus âgé (homme ou femme), et à défaut d'actif, la personne la plus âgée.

Un couple au sens du recensement est composé de deux personnes de sexe différent, âgées de 15 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et, sauf exception, déclarent être mariés ou vivre en couple. Au sein d'un ménage, un couple, avec ou sans enfant, constitue une famille.

La notion de ménage est plus large que celle de **famille**, qui suppose l'existence d'un lien de couple ou d'un lien de filiation. Sont considérées comme formant une famille les personnes suivantes d'un même ménage : un couple et ses enfants (cf. infra.) éventuels ainsi que les enfants éventuels de l'un des deux partenaires ; ou un ou des enfants et l'un de leurs deux parents, si celui-ci ne vit pas en couple.

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Sont considérés comme « **enfants** » tous les individus célibataires, sans enfant, ne vivant pas en couple, et appartenant au même ménage que l'un au moins de leurs deux parents. Cette définition est appliquée sans limite d'âge.

Ont participé à la réalisation de cette publication :

- Anne Levet, Insee
- Jaime De Almeida, DEAL

insee
partenaires

Publication aperiodique de l'INSEE-Réunion en collaboration avec ses partenaires locaux.

Insee partenaires

n° 14 : Juin 2011.

ISSN : 1969-3532 - ISBN : 978-2-11-128179-0

Dépôt légal n° 3432

Directeur de publication : Pascal Chevalier

Rédactrice en chef : Claire Grangé

Conception graphique : Studio NID

Imprimerie : Nouvelle Imprimerie Dyonisienne

© Insee 2011 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Autorisation préalable pour diffusion par voie électronique

Retrouvez ce document sur le site : www.insee.fr/reunion